



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

papier et carton

Question au Gouvernement n° 1506

Texte de la question

## FERMETURE PAR ALBANY INTERNATIONAL DU SITE DE RIBÉRAC

M. le président. La parole est à Mme Colette Langlade, pour le groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.

Mme Colette Langlade. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille et de la solidarité, auquel je souhaite faire part du chiffre inquiétant des défaillances d'entreprises.

Selon une étude d'Altareas publiée ce matin, les quelque 14 000 cas recensés représentent une augmentation de 15 % au deuxième trimestre par rapport à la même période de l'an dernier, l'augmentation étant même de 64 % pour les entreprises dites importantes - plus de cinquante salariés.

Cette accélération du nombre des défaillances ne saurait être uniquement interprétée comme le résultat de la dégradation de la conjoncture économique. Des entreprises internationales profitent également de la crise. C'est ainsi que la maison mère américaine de l'entreprise Albany de Ribérac, en Dordogne, qui produit des feutres pour l'industrie du papier, a annoncé, en fin de semaine dernière, à la surprise générale, son projet de fermeture du site qui, en dépit de résultats très satisfaisants, n'est plus assez rentable aux yeux des actionnaires.

Les raisons invoquées pour justifier cette décision - coût du travail, enclavement de la zone, effondrement du marché du papier - ne convainquent personne.

Prise de manière unilatérale, sans concertation préalable avec l'État et les partenaires sociaux, cette décision cynique et inexplicable laisse dans le désarroi quatre-vingt-dix salariés.

Pouvez-vous indiquer, monsieur le ministre, les mesures efficaces que le Gouvernement envisage de prendre en faveur des salariés qui souffrent ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

M. le président. La parole est à M. Christian Estrosi, ministre chargé de l'industrie.

M. Christian Estrosi, *ministre chargé de l'industrie*. Madame la députée, comme vous, nous avons le souci de défendre notre industrie et de préserver l'emploi.

Vous avez évoqué la situation de l'entreprise Albany, dont les quatre-vingt-onze salariés ont appris, de manière brutale - je le répète : de manière brutale -, mercredi dernier, le projet de fermeture du site. Alors que rien ne laissait présager une telle décision, nous voulons apporter les réponses les plus efficaces. Dès jeudi matin, nous avons mobilisé tous les services concernés de l'État, qui ont rencontré le dirigeant.

Je tiens à vous rappeler que l'industrie papetière connaît depuis le début de cette année une chute d'activité de près de 20 %. Face à une telle situation, toutes les voies doivent être explorées. Je suis personnellement très surpris que cette entreprise n'ait pas jusqu'à présent envisagé d'autres dispositifs, notamment le chômage partiel, qui permettrait de traverser cette période de creux de l'activité.

Au cas où des emplois seraient effectivement supprimés, la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle se mobilisera pour assurer, conformément à nos instructions, tant le reclassement des salariés que la revitalisation du territoire.

Notre priorité est de préserver l'emploi sur le site en veillant à ce que personne ne reste sur le bord du chemin. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe UMP.*)

## Données clés

**Auteur** : [Mme Colette Langlade](#)

**Circonscription** : Dordogne (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 1506

**Rubrique** : Industrie

**Ministère interrogé** : Industrie

**Ministère attributaire** : Industrie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 8 juillet 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 8 juillet 2009